

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Préambule :

L'événement Gère Ta Boucle, organisé par le Génération Trail Blois se veut être une manifestation sportive éco-responsable et conviviale.

Article 1 : Date et accès courses.

La 1^{ère} édition de la Gère Ta Boucle par le Génération Trail Blois aura lieu le Samedi 19 octobre 2024 à l'espace Chavil de Chailles. (Rue des poussetières – 41120 Chailles).

Article 2 : Conditions d'inscription.

Les épreuves sont ouvertes aux catégories espoir, senior et master nés en 2004 et avant. L'inscription du concurrent l'engage à respecter le présent règlement.

Toute participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) pour les personnes majeurs, datant de moins de 3 mois à la date de la compétition. Ci-après le lien pour obtenir son PPS : <https://pps.athle.fr/>

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Article 3 : Modalités d'inscription.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 3 février 2024 à un maximum de 200 personnes. (sous réserve de l'accord des autorités locales) :

- En ligne uniquement, via le site du [GTB](#), rubrique « s'inscrire à l'événement ».
 - La date limite des inscriptions en ligne est fixée au samedi 12 octobre 2024 à 23h59.
 - Nous encourageons fortement les participants à transmettre lors de leur inscription en ligne la copie de leur certificat médical dans le but de faciliter et fluidifier la remise du système de chronométrage.
 - Les échanges de dossards sont possibles uniquement après contact avec l'organisation. Sans accord de l'organisation, cette dernière décline toute responsabilité.
- Pas d'inscription sur place, ni par téléphone ou par mail.

Article 4 : Frais d'inscription

- L'Orange Diabolique Trail 12h : 35€
- L'Orange Sanguine Trail 6h : 25€
- L'Orange Pressée Trail 3h : 18€

Article 5 : Accueil et remise du système de chronométrage.

La remise du système de chronométrage se fera dans l'espace Chavil (Rue des poussetières – 41120 Chailles) :

- La veille : de 17h à 20h30
- Le jour de l'épreuve : à partir de 5h

Le système de chronométrage sera délivré au participant sous réserve d'avoir fourni une licence en cours de validité ou un certificat médical valable au moment de l'inscription en ligne, ou en fournissant une photocopie au moment du retrait.

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Article 6 : Principe de la Gère Ta Boucle.

Le principe de la Gère Ta Boucle est de parcourir une même boucle un certain nombre de fois, en respectant la barrière horaire d'une heure par boucle.

- Départs des boucles toutes les heures.
- Si le coureur parcourt la boucle en moins d'une heure, il peut prendre le temps de se reposer et/ou se ravitailler avant de reprendre le nouveau départ.
- Si le coureur ne parvient pas à boucler son tour en moins d'une heure, il ne pourra pas prendre le départ suivant.
- Les coureurs qui ne souhaitent pas prendre le départ de la boucle suivante ou qui arriveront hors délai devront remettre leur système de chronométrage immédiatement à l'organisation.
- Course balisée et en semi-autonomie :
 - Un ravitaillement solide et liquide est mis à disposition des coureurs à l'arrivée de chaque tour jusqu'au départ de la boucle suivante. Des jerricans d'eau seront installés.
 - Aucun ravitaillement solide et liquide n'est prévu le long du parcours.
- Il est interdit au public d'accompagner les participants sur le parcours sous peine de disqualifier le coureur.
- Les chiens, même tenus en laisse (Canicross), sont interdits sur le parcours et dans la salle de l'espace Chavil.

Article 7 : Détails des épreuves.

- L'Orange Diabolique Trail 12h : Départ à 6h00
 - Le but est de boucler 12 tours d'un parcours d'environ 7.5km avec environ 180m de dénivelé positif soit un maximum d'environ 90km et 2000m de D+.
- L'Orange Sanguine Trail 6h : Départ à 7h
 - Le but est de boucler 6 tours d'un parcours d'environ 7.5km avec environ 180m de dénivelé positif soit un maximum d'environ 45km et 1000m de D+.
- L'Orange Pressée Trail 3h : Départ à 15h
 - Le but est de boucler 3 tours d'un parcours d'environ 7.5km avec environ 180m de dénivelé positif soit un maximum d'environ 23km et 500m de D+.

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Article 8 : Le classement.

Il n'est pas possible de changer de défi pendant son épreuve.

- L'Orange Diabolique Trail 12h :
 - L'objectif est de boucler les 12 tours pour être déclaré finisher. Tous les participants seront classés selon le nombre de boucles effectuées puis départagés selon leur temps réalisé sur leur dernière boucle en cas d'égalité.
 - Une boucle terminée hors barrière horaire ne sera pas comptabilisée.
- L'Orange Sanguine Trail 6h :
 - L'objectif est de boucler les 6 tours pour être déclaré finisher. Tous les participants seront classés selon le nombre de boucles effectuées puis départagés selon leur temps réalisé sur leur dernière boucle en cas d'égalité.
 - Une boucle terminée hors barrière horaire ne sera pas comptabilisée.
- L'Orange Pressée Trail 3h :
 - L'objectif est de boucler les 3 tours pour être déclaré finisher. Tous les participants seront classés selon le nombre de boucles effectuées puis départagés selon leur temps réalisé sur leur dernière boucle en cas d'égalité.
 - Une boucle terminée hors barrière horaire ne sera pas comptabilisée.
- Challenge départemental des trails du 41 :
 - L'Orange Diabolique Trail 12h ne fait pas parti du challenge.
 - L'Orange Sanguine Trail 6h présente un coefficient 3.
 - L'Orange Pressée Trail 3h présente un coefficient de 2.
 - La totalité des boucles doivent être effectuées pour prétendre au classement.

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Article 9 : Matériel obligatoire

- Téléphone portable.
- Gobelet ou flasque pour le ravitaillement.
- Couverture de survie
- Lampe frontale (pour les formats 6h et 12h).
- Il est de votre responsabilité de prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course.
- Les bâtons sont interdits.

Article 10 : Récompenses.

La remise des prix se fera sur le site de départ.

- L'Orange Diabolique Trail 12h :
 - Remise des prix à 19h
 - Seront récompensés : 1^{er} homme et 1^{ère} femme au classement scratch.
- L'Orange Sanguine Trail 6h :
 - Remise des prix à 14h
 - Seront récompensés : 1^{er} homme et 1^{ère} femme au classement scratch.
- L'Orange Pressée Trail 3h :
 - Remise des prix à 18h
 - Seront récompensés : 1^{er} homme et 1^{ère} femme au classement scratch.

Article 11 : Assurance.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident survenant pendant la course ou en découlant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol d'affaires personnelles et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Règlement Gère Ta Boucle 2024

Article 12 : Droit à l'image.

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayant-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

Article 13 : CNIL.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 14 : Litiges.

En cas de litiges, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Article 15 : Annulation.

- En cas d'annulation par le coureur :
 - Remboursement à hauteur de 50 % sur présentation d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le jeudi 17 octobre 2024. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation par l'organisation :
 - En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 16 : Charte environnement.

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, sans laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations.

Article 17 : Modification du règlement :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.

